

*Assurance-chômage—Loi*

ont parfois de la difficulté à trouver un autre emploi dans une petite localité rurale. Très souvent, la Commission leur demande d'accepter un emploi à 50 ou 60 milles de là.

Si le ministre supprimait ces aspects discriminatoires du régime qui défavorisent les ruraux, cela mettrait peut-être fin à l'opposition du public au régime et on n'entendrait peut-être plus autant de discours à ce sujet par les députés les plus conservateurs de la Chambre. J'espère que le ministre parlera de certains problèmes des ruraux. On me soumet bien des problèmes dans ma circonscription depuis longtemps; je pense que tous les autres ruraux connaissent des problèmes analogues. La dernière fois que je suis allé dans ma circonscription...

**M. Epp:** En quelle année?

**M. Nystrom:** J'y suis allé il y a deux semaines. Je ne fais pas comme le député de Provencher (M. Epp) qui, paraît-il, se rend dans sa circonscription une fois par an.

**M. Epp:** Une fois par semaine.

**M. Nystrom:** La dernière fois que je suis allé dans ma circonscription, on m'a parlé de quelqu'un qui avait contribué à la caisse d'assurance-chômage pendant des années. C'était un dur travailleur qui avait un emploi de manoeuvre peu rémunéré. Il a perdu son emploi sans qu'il en soit de sa faute. Il ne pouvait pas se permettre de parcourir 100 milles par jour en voiture. On a supprimé ses prestations de chômage, sous prétexte qu'il ne cherchait pas sérieusement du travail puis qu'il n'était pas disposé à parcourir 100 milles par jour pour son emploi. Il ne pouvait pas se permettre de faire de si longs trajets. Il gagnait un peu plus que le salaire minimum et avait une famille à charge. Il ne pouvait pas se permettre de faire 100 milles par jour; on lui a refusé les prestations de chômage. Mais s'il avait dit à la Commission d'assurance-chômage qu'il était prêt à aller n'importe où et à accepter n'importe quel salaire, il aurait sans doute touché des prestations. C'est là une anomalie qui ne devrait pas exister dans la loi sur l'assurance-chômage. J'espère que le ministre tiendra compte, s'il prend la parole au cours de l'après-midi, des instances que nous avons faites à ce sujet.

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, parfois je me demande pourquoi certains députés à mon extrême droite ne vont pas vivre ailleurs. Le système en vigueur au Canada semble tellement peu leur convenir que je ne vois pas d'autre solution que celle-là. L'un d'eux a fait quelques rares remarques sur lesquelles je suis d'accord. Le député qui m'a précédé a parlé de la situation très difficile où se trouvent les prestataires d'assurance-chômage des régions rurales.

**M. Nystrom:** D'abord vous me descendez, puis vous me donnez raison.

**M. McCain:** Notre système pourrait sans doute être bien amélioré, mais il existe depuis fort longtemps et il a produit une assez bonne société que vous seriez prêt à détruire, à en juger par vos discours.

**Des voix:** Bravo!

**M. McCain:** L'apparence de raison dont témoignent vos remarques à propos de notre système de temps à autre laisse soupçonner une paranoïa ou la schizophrénie, ce qui n'est certainement pas une base solide pour notre carrière politique.

[M. Nystrom.]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Est-ce que le député parle de vous, monsieur l'Orateur?

**M. McCain:** Les gens des régions rurales doivent mettre leurs moyens de transport en commun. Un grand nombre de femmes qui travaillent doivent se trouver des gardiennes. Dans certains cas, lorsqu'on leur demande de travailler, elles n'ont pas le temps de faire de tels arrangements ou de se trouver un moyen de transport. Je le répète, beaucoup s'arrangent pour voyager ensemble. J'ai écrit au ministre aujourd'hui pour lui signaler le cas d'une femme qui avait perdu son emploi, mais voulait continuer à travailler. Elle était enceinte au moment de son licenciement, mais elle avait besoin de travailler, surtout parce qu'elle était enceinte. Un enquêteur de quelque bureau est arrivé et a découvert qu'elle touchait des prestations d'assurance-chômage, bien qu'elle fût enceinte. Comme elle n'avait pas droit aux prestations depuis le début, l'enquêteur a exigé qu'elle rembourse tout le montant reçu et lui a refusé les prestations de grossesse par la suite.

C'est là une sanction que le ministre n'approuve pas, j'en suis sûr. Elle s'explique par le fait qu'à la date de sa demande, elle habitait à 100 milles de distance du bureau principal. La personne chargée de l'enquête aurait pu faire preuve de jugement en ce qui concerne la situation et les besoins de la requérante, au lieu de s'en tenir uniquement à la décision rendue par le bureau principal.

● (1720)

A 100 milles de distance, il est extrêmement difficile de faire appel. Le chômeur n'a pas les moyens de se rendre sur les lieux de l'appel. Ce que je demande au ministre, dans ce débat consacré à l'assurance-chômage, c'est d'instituer un certain réalisme dans l'application de la loi et dans la détermination du droit aux prestations. La CAC devrait retirer ses œillères et savoir tenir compte des réalités, lorsqu'il s'agit de personnes habitant dans des collectivités rurales. Elles n'ont pas de transport en commun à leur disposition, comme on en trouve dans un rayon de quelques milles de la Chambre ou dans la banlieue de Toronto, des transports en commun financés par le secteur public, au niveau fédéral ou autre.

Il faut un certain délai aux personnes qui habitent dans les collectivités rurales. On ne peut pas s'attendre à ce qu'elles partent travailler de l'instant où elles reçoivent un appel. On ne devrait pas leur demander de partir travailler avant un délai raisonnable leur permettant de trouver quelqu'un qui les transporte et une gardienne d'enfant. Je supplie le ministre de demander aux bureaux qui prennent des décisions dans les collectivités rurales de faire preuve de jugement et de clémence. Ou alors, qu'il modifie si besoin est le règlement régissant l'octroi de l'aide prévue aux termes de cette loi.

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, il est toujours intéressant de noter jusqu'à quel point les députés à ma droite, surtout l'orateur qui m'a précédé, en veulent à notre parti d'avoir présenté une motion. Après avoir dit qu'ils ne peuvent l'appuyer, ils soulèvent le même problème dont il est question à l'article 16 du bill du ministre. Ils admettent l'existence du problème.

**Des voix:** Oh, oh!